

SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Josiane BALDINI, Maire.

Présents : Josiane BALDINI – Alain BILLET – Annie BILLET – Claude CHENOT – Joël FLACHAT – Jean-Claude GARDE – Jean-Gérard MERLE – Chantal PIGNARD-BOURGEY – Marie-Thérèse RAJOT – Marie-Claude THEVENET – Marie-Thérèse THEVENET

Excusés : Corinne FRANC (ayant donné pouvoir de vote à Josiane BALDINI) – J. Baptiste MERLE - Vincent VERNIN

Absents : Sébastien SASSOLAS

Secrétaire de séance : Jean Gérard MERLE

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, aucune remarque n'ayant été formulée, son contenu est accepté à l'unanimité.

1° VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2017

Madame le Maire présente au conseil municipal l'état de notification aux taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017, qui est adressé à la commune par l'administration fiscale.

L'assemblée, après s'être fait rappeler les bases d'imposition prévisionnelles pour 2017, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'augmenter de 1 % le taux de la **taxe d'habitation** qui passe de **5,18 % à 5,23 %** pour un produit fiscal attendu de **37.300 €**,
- d'augmenter de 1% le taux de la **taxe foncière** qui passe de **10,91 % à 11,02 %** pour un produit fiscal attendu de **47.199 €**,
- de ne pas augmenter le taux de la **taxe foncière sur les propriétés non bâties** qui reste à **42,59 %** pour un produit fiscal attendu de **33.391 €**.

Le produit résultant des taux fixés sur les bases d'impositions notifiées s'élève à **117.890 €**.

2° VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle les sommes allouées les années précédentes. Une discussion est ouverte sur les montants à proposer. Un vote à mains levées est réalisé :

ADMR	80 €
Amicale des Pompiers	50 €
ADAPEI	80 €
ESAT	40 €
Club des Anciens	60 €
Tennis Club	60 €
Sou des Ecoles	170 €
FNACA	40 €

POUR : 12 - CONTRE : 0 - ABST : 0

Mesdames BILLET et RAJOT et Monsieur BILLET quittent l'assemblée pour le vote suivant :

Comité des Fêtes	450 €
------------------	-------

POUR : 9 - CONTRE : 0 - ABST : 3

Madame le Maire est autorisée à verser les sommes aux mains desdites associations.

Les demandes du Judo Club Germanois et de l'Association Française des Sclérosés en Plaques sont unanimement refusées.

3° INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS : MODIFICATION VISANT L'INDICE BRUT TERMINAL

Madame le Maire informe les élus que le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 a modifié l'indice 1015 de la fonction publique qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

Dès lors, il est nécessaire de revoir les termes de la délibération du 25 avril 2014 qui faisait référence à l'indice 1015, et de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

Oùï cet exposé, les membres du conseil approuvent cette modification à l'unanimité.

4° SYNDICAT DE LA BOMBARDE : ADHÉSION DES COMMUNES DE PINAY ET SAINT-JODARD

Madame le Maire signale à l'assemblée que les communes de PINAY et SAINT-JODARD ont fait part de leur souhait d'adhérer au Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau de la Bombarde. Cette adhésion implique le transfert de la compétence « eau potable » au SIE de la Bombarde.

Elle précise que le Syndicat s'est prononcé favorablement sur cette demande au vu de la décision du comité syndical du 5 décembre 2016, et qu'il sollicite désormais l'avis des communes membres conformément à l'article L5211-18 du CGCT.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité se prononce favorablement sur l'adhésion des communes de PINAY et SAINT-JODARD au SIE de la Bombarde.

5° CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE PAR LES SERVICES TERRITORIAUX DÉPARTEMENTAUX

Madame le Maire informe les élus que dans le cadre du nouveau dispositif d'accompagnement des communes par le Département, une assistance technique en matière de voirie est proposée aux communes rurales par le biais d'une convention, avec l'appui des Services Territoriaux Départementaux (STD).

Après s'être fait présenter les termes de la convention et les conditions de la participation financière, le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter la question à un prochain conseil, dans l'attente d'informations complémentaires quant au transfert de la compétence voirie auprès de Loire Forez.

6° RÉNOVATION DE L'APPARTEMENT : AVENANT POUR LE LOT PLATRERIE-PEINTURE, FIXATION DU LOYER DE L'APPARTEMENT, DEVIS PEINTURE POUR RÉNOVATION FAÇADE

- **Avenant :**

Madame le Maire soumet à l'assemblée un devis soumis par Monsieur VERNIN pour des travaux complémentaires de revêtement de sol nécessaires (à l'exclusion des chambres) suite au décapage ayant fait apparaître des tâches de combustible.

Après avoir pris connaissance du devis et l'avoir détaillé, le conseil municipal à l'unanimité :

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n° 2016-09-23/07 du 23 septembre 2016,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune,

- décide d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de rénovation de l'appartement communal.

. <u>Lot n° 7</u> : plâtrerie – isolation - finitions		
Attributaire : entreprise SAS EGP (GOUTORBE)		
Montant du marché initial :		11.341,60 € HT
Montant après modifications :		13.089,85 € HT
Avenant n° 3 - montant :	448,75 € HT	
Nouveau montant du marché :		13.538,60 € HT

- **Loyer de l'appartement :**

Madame le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur la valeur du loyer, compte tenu de l'avancée des travaux.

Elle soumet l'idée de porter dans les critères de sélection des candidats à la location des personnes qui n'auraient pas d'animaux domestiques.

Après discussion, et à l'unanimité, le conseil municipal à l'unanimité décide de porter le loyer de l'appartement communal Place du 19 mars à 450 €, avec mise à disposition d'une cave et d'un garage.

- **Devis rénovation façade :**

Conformément à la décision de faire reprendre le soubassement des deux façades (côté entrée et carrefour) par les employés communaux, Madame le Maire présente au conseil le devis pour fourniture de peinture, s'élevant à 194,93 € HT, soit 233,92 € TTC. Validé à l'unanimité.

7° VOTE DU TARIF DE VENTE DE FOIN

Madame le Maire signale aux membres du conseil qu'il y a lieu de se prononcer sur les conditions de la vente du foin, dont le prix avait été maintenu à 250 € pour l'année 2016.

Après discussion, le conseil municipal s'entend à l'unanimité pour ne pas revaloriser le prix de vente, et le maintenir à 250 € pour l'année 2017.

8° APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 COMMUNE

Madame le Maire rappelle que le **compte de gestion** constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

-1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

-2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différents sections budgétaires et budgets annexes ;

-3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9° APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE

Afin de débattre du **compte administratif 2016**, le conseil municipal élit Monsieur CHENOT Claude Président de la séance. Il présente le compte :

- Excédent d'investissement reporté 2015 :	65 788.09 €
- Excédent de fonctionnement reporté 2015 :	57 937.28 €
- Dépenses de fonctionnement 2016 :	232 350.46 €
- Recettes de fonctionnement 2016 :	256 394.00 €
- Dépenses d'investissement 2016 :	37 224.68 €
- Recettes d'investissement 2016 :	124 038.66 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
- Fonctionnement (excédent) 2016 :	24 043.54 €
- Investissement (excédent) 2016 :	86 813.98 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	
- Excédent de fonctionnement 2016 :	81 980.82 €
- Excédent d'investissement 2016 :	152 602.07 €

Conformément au CGCT, Madame le Maire quitte l'assemblée au moment du vote.
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil approuve le compte administratif 2016 du budget de la commune.

10° AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 COMMUNE

Après avoir examiné le compte administratif du budget communal de l'exercice 2016, le conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 81 980.82 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT :	24 043.54 €
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES : EXCEDENT :	57 937.28 €
RESULTAT A AFFECTER (hors restes à réaliser) :	81 980.82 €
SOLDE D'EXECUTION CUMULE D'INVESTISSEMENT :	152 602.07 €
BESOIN DE FINANCEMENT :	0,00 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves (article 1068)	0,00 €
Report en fonctionnement (article 002)	81 980,82 €

11° BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2017 de la commune qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement :	- Section investissement :
* Total des dépenses : 311 630.82 €	* Total des dépenses : 228 177.67 €
* Total des recettes : 311 630.82 €	* Total des recettes : 228 177.67 €

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
Chap.	Libellé	Proposition du Maire (en €)	Vote du CM (en €)	Chap.	Libellé	Proposition du Maire (en €)	Vote du CM (en €)
011	Charges à caractère général	62 302.00	62 302.00	002	Excédent antérieur reporté	81 980.82	81 980.82
012	Charges de personnel	132 305.00	132 305.00	013	Atténuation de charges	31 000,00	31 000,00
014	Atténuation de produits	4 000.00	4 000.00	70	Produits de services	1 150,00	1 150,00
022	Dépenses imprévues	18 327.82	18 327.82	73	Impôts et taxes	128 000.00	128 000,00
023	Virement à la section invest.			74	Dotations et participations	68 000.00	68 000,00
042	Dotations amortissement immo	4 000.00	4 000.00	75	Autres produits de gestion courante	1 500,00	1 500.00
65	Autres charges gestion courante	66 596.00	66 596.00	76	Produits de participation		
66	Charges financières	5 100.00	5 100.00	77	Produits exceptionnels		
68	Provision	19 000.00	19 000,00				
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		311 630.82	311630.82	Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		311 630.82	311 630.82

INVESTISSEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
Chap.	Libellé	Proposition du Maire (en €)	Vote du CM (en €)	Chap.	Libellé	Proposition du Maire (en €)	Vote du CM (en €)
16	Emprunts et dette assimilés	5 320,00	5 320,00	001	Excédent antérieur reporté	152 602.07	152 602.07
203	Frais d'Etude	4 800.00	4 800.00	021	Virement section fonctionnement		
204	Subventions d'équipement versées	90 125.60	90 126.60	040	Opération d'ordres entre sections	4 000.00	4 000.00
21	Immobilisation Corporelles	64 680.00	64 680.00	10	Dotations fonds divers réservés	5 200.00	5 200.00
23	Voirie	55 000.00	55 000.00	13	Subventions d'investissement	31 250.00	31 250.00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		228 177.67	228 177.67	Total des recettes d'investissement de l'exercice		228 177.67	228 177.67

Les membres du conseil municipal approuvent le budget primitif 2017 et autorisent Madame le Maire à prendre toutes mesures et signer tous documents pour l'exécution de la présente délibération.

12° APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle que le **compte de gestion** constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2016 du budget assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget assainissement dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13° APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE

Afin de débattre du **compte administratif 2016 du budget assainissement**, le conseil municipal élit Monsieur CHENOT Claude Président de la séance. Il présente le compte :

- Excédent d'investissement reporté 2015 :	54 378.72 €
- Excédent de fonctionnement reporté 2015 :	53 511.49 €
- Dépenses de fonctionnement 2016 :	6 167.15 €
- Recettes de fonctionnement 2016 :	20 721.59 €
- Dépenses d'investissement 2016 :	290.80 €
- Recettes d'investissement 2016 :	3 114.38 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
- Fonctionnement (excédent) 2016 :	14 554.44 €
- Investissement (excédent) 2016 :	2 823.58 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	
- Excédent de fonctionnement 2016 :	68 065.93 €
- Excédent d'investissement 2016 :	57 202.30 €

Conformément au CGCT, Madame le Maire quitte l'assemblée au moment du vote. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil approuve le compte administratif 2016 du budget assainissement.

14° AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 ASSAINISSEMENT

Après avoir examiné le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2016, le conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **68 065.93 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT : 14 554.44 €

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES : EXCEDENT : 53 511.49 €

RESULTAT A AFFECTER (hors restes à réaliser) : **68 065.93 €**

SOLDE D'EXECUTION CUMULE D'INVESTISSEMENT : 57 202.30 €

SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT : 0 €

BESOIN DE FINANCEMENT : 0,00 €

AFFECTATION

Affectation en réserves (article 1068) **0,00 €**

Report en fonctionnement (article 002) **68 065.93 €**

15° BUDGET PRIMITIF 2017 ASSAINISSEMENT

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2017 du budget assainissement qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement :

* Total des dépenses : 91 099.53 €

* Total des recettes : 91 099.53 €

- Section investissement :

* Total des dépenses : 73 202.30 €

* Total des recettes : 73 202.30 €

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
Chap.	Libellé	Proposition du Maire (en €)	Vote du CM (en €)	Chap.	Libellé	Proposition du Maire (en €)	Vote du CM (en €)
011	Charges à caractère général	55 709.20	55 709.20	002	Excédent antérieur reporté	68 065.93	68 065.93
014	Atténuation de produits	4 500,00	4 500,00	042	Opérations d'ordre entre sections	3 000.00	3 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	16 000.00	16 000.00	70	Produits de services	20 033.60	20 033.60
65	Autres charges de gestion courante	5 847,75	5 847,75				
67	Titres annulés sur	9 042.58	9 042.58				

	ex antérieur					
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		91 099.53	91 099.53	Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		91 099.53

INVESTISSEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
Chap.	Libellé	Proposition du Maire (en €)	Vote du CM (en €)	Chap.	Libellé	Proposition du Maire (en €)	Vote du CM (en €)
040	Opérations d'ordre entre sections	3 000.00	3 000.00	001	Excédent antérieur reporté	57 202.30	57 202.30
20	Immobilisations incorporelles	70 000.00	70 000,00	040	Opération d'ordres entre sections	16 000.00	16 000.00
21	Immobilisations corporelles	202.30	202.30	10	Dotations fonds divers réserves		
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		73 202.30	73 202.30	Total des recettes d'investissement de l'exercice		73 202.30	73 202.30

Les membres du conseil municipal approuvent le budget primitif 2017 du budget assainissement et autorisent Madame le Maire à prendre toutes mesures et signer tous documents pour l'exécution de la présente délibération.

16° QUESTIONS DIVERSES

- **M. DEFOUR**, locataire de la parcelle B 969 appartenant à la Commune, fait part de son souhait de se porter acquéreur. Une proposition de prix sera faite après réponse à la demande de certificat d'urbanisme opérationnel déposé auprès du service instructeur.
- **Convention de mise à disposition du local du foot** au Comité des Fêtes : validé aux nouveaux membres du bureau.
- **Cimetière** : plaques de reprise de concession à redéposer.
- **Planning de tenue du bureau de vote** élections présidentielles :

1^{er} tour du 23 avril 2017

HORAIRES	NOM – Prénom	NOM – Prénom	NOM - Prénom
8 h – 10 h	Josiane BALDINI	M.T. THEVENET	M.Claude THEVENET
10 h – 12 h	M.T. RAJOT	J.C. GARDE	Corinne FRANC
12 h – 13 h	Claude CHENOT	Annie BILLET	Alain BILLET
13 h – 15 h	Claude CHENOT	Annie BILLET	Alain BILLET
15 h – 17 h	M.Claude THEVENET	Joël FLACHAT	Vincent VERNIN
17 h – 19 h	Josiane BALDINI	J. Gérard MERLE	M. T. RAJOT

2ème tour du 7 mai 2017

HORAIRES	NOM – Prénom	NOM – Prénom	NOM - Prénom
8 h – 10 h	Josiane BALDINI	M.T. THEVENET	M.Claude THEVENET
10 h – 12 h	M.T. RAJOT	J.C. GARDE	J. Baptiste MERLE
12 h – 13 h	Claude CHENOT	Annie BILLET	Alain BILLET
13 h – 15 h	Claude CHENOT	Annie BILLET	Alain BILLET
15 h – 17 h	M.Claude THEVENET	Chantal PIGNARD B.	Joël FLACHAT
17 h – 19 h	Josiane BALDINI	J.G. MERLE	M. T. RAJOT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.